

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1474 du 18/12/2023

Arrêté du 14 décembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement et classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 14/12/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant détachement et classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,
CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n°2022-1454 du 23 novembre 2022 portant diverses dispositions relatives à l'échelonnement indiciaire applicable à l'encadrement supérieur de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 portant nomination du cadre désigné ci-dessous ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le cadre dont le nom suit est classé dans un emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques selon les modalités indiquées ci-après :

Ancienne situation						Nouvelle situation				
NOM	Prénom	Grade ou emploi	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon	Groupe	Grade administratif	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon
BUHL	CHRISTINE	Responsable de service FIP de groupe 2 niveau 2 en référence au 2 ^{ème} grade	22	1332	01/01/2023	2	Responsable de service FIP de groupe 2 niveau 2 en référence au 2 ^{ème} grade	16	1390	01/07/2023

Article 2

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 14 DÉCEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

BOFiP

Direction générale des Finances publique

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756